

**REHABILITATION DE LA GARE EN GÎTES
RIBEMONT**

C.C.T.P.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 01 – DESAMIANTAGE - additif

Maître d'ouvrage : **Communauté de Communes du Val de l'Oise**

Chemin d'Itancourt – 02240 Mézières-sur-Oise

Tél : 03.23.66.73.17

Architecte : Architectoni

Hotel Dieu

6 P Place Arnaud Bisson

02100 SAINT QUENTIN

Tél : 03.23.04.20.55

Fax : 03.23.65.33.75

@ : Architectoni.gauchy@wanadoo.fr

Economiste de la Construction : Cabinet Loison

31 rue du Général de Gaulle

59110 La Madeleine

Tél : 03.28.52.31.74

@ : ploison.eco@orange.fr

Date : Juin 2018

SOMMAIRE

1	LOT 01 – DESAMIANTAGE	3
	DESCRIPTION DES OUVRAGES	3
1.1	VIA 01 – (Variante à l’Initiative de l’Acheteur).....	4
1.1.1	Désamiantage des toitures.....	4
1.1.1.5	Ardoise fibre ciment (toiture 4)	4
1.1.1.6	plaque ondulées et accessoires (toiture 5-6-7-8-9-10-11)	4

1 LOT 01 – DESAMIANTAGE

DESCRIPTION DES OUVRAGES

1.10 Déplombage

1.10.1 Préalable

L'entreprise devra établir un plan de démolition comprenant :

- La nature et la durée probable des travaux.
- Le lieu où les travaux seront effectués.
- Les méthodes mises en œuvre.
- Les caractéristiques des équipements et moyens de prévention individuels et collectifs utilisés et mis en œuvre pour assurer la sécurité des intervenants et des personnes pouvant se trouver à proximité du chantier.
- La fréquence et les modalités des contrôles effectués sur le chantier.
- Ce plan doit être transmis aux autorités compétentes (Inspection du travail, OPPBTP, CRAM) un mois avant le début des travaux afin de faire valider les procédures proposées.
- L'employeur est tenu d'évaluer les risques et d'en informer ses salariés, de les informer des moyens de prévention et de mettre à leur disposition les équipements adaptés à cette prévention.

1.10.2 Dépose

L'entreprise devra prévoir sur site :

- Le balisage et l'accès restreint de la zone de travail.
- La mise en place d'une bâche au-dessus des aménagements intérieurs existants pour la récupération des éventuelles poussières accidentelles.
- La mise à disposition aux intervenants d'équipements de protection individuelle adaptés aux valeurs de densité de présence d'amiante et plomb mesurée lors des contrôles.

La dépose s'effectuera :

- Par démontage des éléments de fixations afin d'éviter au maximum les émissions de poussières.
- Lorsque ces éléments s'avèrent indémontables on procédera par sectionnement afin d'éviter de casser les éléments contenant du plomb.
- Si ces fixations sont inaccessibles on procédera par casse du produit avec des outils manuels avec travail au mouillé quand le risque électrique est inexistant. Une protection respiratoire de type P3 sera préconisée pour ce type d'opération.
- Les éléments déposés (y compris équipement de protection jetable du personnel) seront immédiatement stockés dans des sacs ou emballages étanches puis évacués vers une décharge de classe appropriée. (Voir liste en préfecture).
- Avant la restitution des zones au droit des ouvrages déposés, il sera réalisé un nettoyage complet par aspiration avec un équipement doté d'un dispositif de filtration.
- Le procédé de dépose des matériaux contenant du plomb et les moyens utilisés devront être soumis au bureau de contrôle ainsi qu'au coordinateur sécurité avant toute intervention.

1.10.3 Stockage des gravats – Evacuation des déchets de chantier.

Assurer la mise à disposition des bennes à gravats pour la gestion des déchets de et l'évacuation de celles-ci aux décharges publiques (emplacement à définir en coordination avec la maîtrise d'ouvrage)

Les gravats seront évacués de l'intérieur des bâtiments au fur et à mesure de leur production, les bennes seront évacuées régulièrement, la gestion des déchets suivant les règles en vigueur

1.10.4 Suivant Diagnostic

Etabli par l'Equerre – dossier n° 18-05-3037 du 23/08/2018

Liste non exhaustive :

- Présence plomb sur
 - o 1 baie en pièce 8
 - o 2 en murs pièce 5
 - o 1 porte esclaiier étage
 - o Charpente + tirants dans les combles
- Faïences + plinthes (suivant diag et suivant rapport SPS)

1.11 VIA 01 – (Variante à l'Initiative de l'Acheteur)

1.11.1 Désamiantage des toitures

1.11.1.5 *Ardoise fibre ciment (toiture 4)*

1.11.1.6 *plaque ondulées et accessoires (toiture 5-6-7-8-9-10-11)*